

SÉNAT

Le mardi 15 octobre 1957

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le rapport du bibliothécaire parlementaire.

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

A Son Honneur le Président du Sénat,

Le bibliothécaire parlementaire a l'honneur de soumettre son rapport pour les neuf premiers mois de l'année 1957.

Nous avons maintenant dans l'édifice de la Bibliothèque près de 200,000 volumes, dont 89,385 avaient été recatalogués au 30 septembre dernier. Depuis le dernier rapport, le service agrandi du catalogue a recatalogué 17,259 volumes. Au cours de la même période, notre personnel a répondu à 2,512 questions de référence et a prêté 10,613 livres.

Nous avons rapporté à l'édifice de la Cour Suprême toutes les boîtes de livres qui étaient entreposées dans l'édifice du Bureau fédéral de la Statistique, à l'exception de celles qui étaient destinées à la Bibliothèque Nationale. On a commencé à reclasser les livres actuellement à la Cour Suprême et à les examiner pour décider lesquels il convient de garder et lesquels devront être remis à la Bibliothèque Nationale. C'est là une longue opération qui ne sera vraisemblablement pas achevée avant deux ou trois ans.

Conformément à la recommandation adoptée par le Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement à sa réunion du 19 mars 1957, le ministère des Travaux publics a étudié les divers moyens possibles d'améliorer l'éclairage de la grande salle de lecture et on a entrepris les démarches nécessaires pour donner suite à cette recommandation.

Respectueusement soumis,

FRANCIS A. HARDY,

Bibliothécaire parlementaire.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, ce 14 octobre 1957.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le rapport doit-il être déposé?

Des voix: D'accord.

COMITÉ DES DIVORCES

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable W. M. Aseltine présente le rapport du comité de sélection.

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Le comité de sélection, chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session, présente son premier rapport ainsi qu'il suit:

Le comité a l'honneur de soumettre ci-après la liste des sénateurs qu'il a choisis pour composer le comité permanent des divorces, nommément:

Les honorables sénateurs Baird, Barbour, Burhill, Cameron, Croll, Euler, Farquhar, Farris, Fergusson, Gershaw, Golding, * Haig, Hawkins, Hodges, Horner, Howard, Howden, Isnor, Kinley, * Macdonald, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*) et Taylor (*Westmorland*).—21

* Membre d'office.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

L'honorable Jean-François Pouliot: Honorables sénateurs, je m'étonne fort que la première motion dont nous soyons saisis vise la nomination des sénateurs qui feront partie du comité des divorces. Cette nomination a l'air d'être la plus importante, alors qu'elle devrait passer en dernier. A titre de membre du Sénat, et je me pique d'être assez assidu à ses séances, je me suis rendu compte que plusieurs de mes talentueux collègues ont voué une bonne partie de leur temps précieux au comité des divorces où ils ont accompli de bonne besogne malgré la tâche extrêmement désagréable dont ils étaient chargés. Ils s'en sont acquittés consciencieusement et de façon admirable et ils méritent des éloges pour le travail excellent, quoique pénible, qu'ils ont accompli. Mais, naturellement, l'application au travail entraîne une certaine déformation de la mentalité et certains membres du comité des divorces ont peut-être la fausse impression que parce qu'ils siègent à ce comité et qu'ils s'acquittent de leur tâche de leur mieux, ils font tout en leur pouvoir pour servir le pays. Selon moi, ils se trompent grandement. Or, si nous remontons à l'époque de la confédération, nous constatons qu'à ce moment-là les divorces étaient très peu nombreux. De fait, certaines années il n'y en avait pas du tout. On n'a qu'à lire attentivement les procès-verbaux de chacune des sessions à l'époque de la confédération pour s'en rendre compte. Le nombre des divorces était alors insignifiant: un ou deux par année. C'est pourquoi les auteurs de la Confédération ont décidé que la question devrait relever de la compétence du Parlement. Très bien. Mais si nous étudions le très intéressant et très important rapport qu'a déposé au cours de la dernière session l'honorable sénateur d'Huron-Perth (l'honorable M. Golding), au nom du président du comité des divorces, nous nous rendons compte que la situation actuelle diffère du tout au tout de ce qu'elle était au temps de la confédération. J'ai la plus haute estime à l'endroit de mes collègues du Sénat. J'estime que ce sont des Canadiens compétents, consciencieux, bien renseignés et doués d'un esprit large. Je ne dis pas cela pour les flatter; j'exprime